

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Insolvabilité

Pletinckx, Zoé; George, Florence

Published in:
Journal des Tribunaux

Publication date:
2023

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):
Pletinckx, Z & George, F 2023, 'Insolvabilité', *Journal des Tribunaux*, numéro 6953, pp. 521.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Éditorial

Insolvabilité par Z. Pletinckx
et F. George 521

Doctrine

Les procédures de pre-pack au travers
du livre XX à la suite de l'entrée en vigueur
de la loi du 7 juin 2023,
par Z. Pletinckx 522

Premier commentaire des dispositions de
la loi du 7 juin 2023 relatives à la
procédure de réorganisation judiciaire
publique, par N. Ouchinsky
et W. David 526

Le nouveau « transfert sous autorité
judiciaire », par C. Alter 541

La dissolution judiciaire des personnes
morales en situation de faillite,
par J.-B. Hubin et F. George 544

L'effacement et le régime des interdictions :
toujours en quête d'un juste équilibre,
par F. George et B. Inghels 551

Bureau de dépôt : Louvain 1
Hebdomadaire, sauf juillet et août
ISSN 0021-812X
P301031

Journal des tribunaux

<https://jt.larcier.be>
7 octobre 2023 - 142^e année
31 - N^o 6953
Georges-Albert Dal, rédacteur en chef

Numéro spécial

Insolvabilité

Le droit de l'insolvabilité a connu plusieurs évolutions depuis la fin des années 1990 au gré d'une succession de crises économiques et d'une évolution des mentalités justifiant une modernisation de nos législations en ce qui concerne les entreprises en difficulté.

D'une vision originellement fondée sur le postulat d'une répression du commerçant défaillant jugé fautif et néfaste pour le marché qui devait en être protégé, la loi s'est progressivement orientée, en partie sous l'impulsion du droit européen, vers une conception basée sur un objectif de sauvetage des entreprises dans une optique de deuxième chance (« fresh start ») permettant *in fine* la sauvegarde de l'activité et de l'emploi.

C'est ainsi que nous avons vu émerger différentes réformes législatives, d'abord sous l'impulsion de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage puis de la Cour constitutionnelle tendant à toujours plus de clémence à l'égard du failli et des sûretés personnelles, et ensuite, de manière très nette, par l'entrée en vigueur de la loi du 31 janvier 2009 sur la continuité des entreprises caractérisée par une approche dite « portail », en ce sens que l'accès à la procédure devait en être facilité. Cette philosophie, bien qu'ayant été réajustée, sous certains aspects, par la loi du 27 mai 2013 pour lutter contre les dérives qu'une vision trop libérale pouvait entraîner, a continué à caractériser les réformes ultérieures à travers la loi du 11 août 2017 portant insertion du livre XX « Insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique, celle du 21 mars 2021 qui visait à aménager certaines dispositions du livre XX en vue de rencontrer les besoins économiques des entreprises engendrés par la crise sanitaire et aujourd'hui celle du 7 juin 2023 transposant la directive (UE) 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive et portant des dispositions diverses en matière d'insolvabilité.

Entrée en vigueur ce 1^{er} septembre 2023, la nouvelle loi a pour objectif premier de transposer la directive européenne en créant en droit belge de nouveaux concepts (tout en prenant en compte de nouveaux intérêts et en ayant recours à de nouvelles classes de créanciers) applicables aux grandes entreprises mais auxquels les PME peuvent également recourir. Elle vise en outre à adapter le droit belge aux exigences fixées par la Cour de justice de l'Union européenne dans ses arrêts *Plessers* du 16 mai 2019 et *Heiploeg* du 28 avril 2022, à intégrer certains ajustements aux procédures existantes notamment en termes d'effacement ainsi qu'à favoriser la dissolution des personnes morales comme alternative à la faillite. Elle (ré)introduit enfin des procédures dites privées caractérisées par une confidentialité intégrale.

Dans ce contexte de changement législatif, source d'évolutions positives mais également parfois, faut-il le reconnaître, de confusion, il a semblé opportun au *J.T.* de faire le point sur les innovations de la loi et clarifier certains concepts et procédures. Les contributions proposées n'ont pas vocation à épuiser le sujet qui fera notamment l'objet d'un *Dossier du J.T.* à paraître prochainement ainsi que d'un colloque spécial qui se tiendra le 5 décembre 2023. En attendant, la lecture de ce numéro spécial permettra, nous l'espérons, d'apporter des réponses aux interrogations et aux attentes du praticien.



**RÉPERTOIRE PRATIQUE
DU DROIT BELGE**
Législation, Doctrine, Jurisprudence

Immobilier et TVA

Yaël Spiegl
Benoît Pernet
Charlotte T'Sjoen
Lionel Wellekens

Préface de François Coutureau

LARCIER

IMMOBILIER ET TVA
Yaël Spiegl, Benoît Pernet,
Charlotte T'Sjoen, Lionel Wellekens
Préface de : François Coutureau

Cet ouvrage permettra aux professionnels du secteur et à leurs conseillers juridique, comptable et financier de faire des choix avisés afin d'éviter les écueils et d'optimiser la charge de TVA pesant sur les opérations immobilières.

> Répertoire pratique du droit belge
500 p. • 103,00 € • Édition 2023


Ouvrage disponible en
version électronique sur
www.stradalex.com

orders@larcier-intersentia.com
Lefebvre Sarrut Belgium SA
Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 • B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 0800/39 067